



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Prefecture de Confolens
Le : 29/04/2024
Et
Publication ou notification du :
29/04/2024

L'an 2024, le 26 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vieux-Cérier s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROLLAND Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/04/2024.

Présents : Mmes : PEYTUREAU Marie-Claude, VARLET TOURANCHEAU Jacqueline, MM : BASTIER Philippe, BRIAUD Marc, DESSET Jean-François, FIDELE Hervé, MONY David, ROLLAND Dominique, VRIET François

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CREISMEAS Jean-Pierre à M. DESSET Jean-François

Absent(s) : M. COOLS Eric

A été nommé(e) secrétaire : Mme VARLET TOURANCHEAU Jacqueline

2024-15 – AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE PPG 2024-2033 DES BASSINS VERSANTS DE L'ARGENTOR, DE LA LIZONNE ET DU SON-SONNETTE PORTE PAR LE SYNDICAT DE BASSIN "SBAISS"

Monsieur le Maire, étant vice-président du syndicat "SBAISS", a souhaité se retirer du vote.

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2024 prescrivant à la demande du syndicat des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette (SBAISS) l'ouverture d'une enquête publique.

VU l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement et préalable à la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Considérant que la commune de Vieux-Cérier est concernée par le projet sur le bassin versant de l'Argentor et sur le bassin versant de la Lizonne.

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le PPG 2024-2033.

Le Conseil Municipal de Vieux-Cérier donne un avis favorable à la majorité sur le Programme Pluriannuel de Gestion 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/04/2024
Le Maire
Dominique ROLLAND

